



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada

See herein for bid submission
instructions/
Voir la présente pour les

instructions sur la présentation
d'une soumission

NA

Manitoba

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right
of Canada, in accordance with the terms and conditions
set out herein, referred to herein or attached hereto, the
goods, services, and construction listed herein and on any
attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la
Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou
incluses par référence dans la présente et aux annexes
ci-jointes, les biens, services et construction énumérés
ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet Enclosed Trailer	
Solicitation No. - N° de l'invitation 5P425-200382/A	Date 2021-01-06
Client Reference No. - N° de référence du client 5P425-200382	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$STN-201-5417	
File No. - N° de dossier STN-0-43120 (201)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Central Standard Time CST on - le 2021-01-26 Heure Normale du Centre HNC	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Marsland, Rina	Buyer Id - Id de l'acheteur stn201
Telephone No. - N° de téléphone (306) 241-5742 ()	FAX No. - N° de FAX (306) 975-5397
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: ALLISON CREEK BROOD TROUT HATCHERY STATION PARKS CANADA CROWSNEST PASS ALBERTA TOKOMO Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada/Réception
des soumissions Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada
Government of Canada Building
101 - 22nd Street East
Suite 110
Saskatoon
Saskatche
S7K 0E1

Delivery Required - Livraison exigée See Herein – Voir ci-inclus	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	2
1.1 BESOIN	2
1.52 COMPTE RENDU	2
1.3 CONTENU CANADIEN	2
1.4 SERVICE CONNEXION POSTEL.....	2
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	3
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	3
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	3
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION.....	4
2.4 LOIS APPLICABLES	4
2.5 PROCESSUS DE CONTESTATION DES OFFRES ET MÉCANISMES DE RECOURS.....	4
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....	5
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	5
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION.....	6
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	6
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	6
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	7
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	7
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	7
PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	9
6.2 BESOIN	9
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	9
6.4 DURÉE DU CONTRAT	9
6.5 RESPONSABLES.....	9
6.6 PAIEMENT.....	10
6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION.....	11
6.8 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	11
6.9 LOIS APPLICABLES	11
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	12
6.11 CLAUSES DU GUIDE DES CUA.....	12
6.12 RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS	12
ANNEXE «A»	13
BESOIN	13
ANNEXE « B ».....	18
BASE DU PAIEMENT	18
ANNEXE « C ».....	19
TRAILER SCHEMATICS	19
ANNEXE « D » DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS.....	20
INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE.....	20

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'article 6.2 des clauses du contrat éventuel.

1.52 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.3 Contenu canadien

Pour ce besoin, une préférence est accordée aux produits canadiens.

1.4 Service Connexion postal

Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion postal offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leur soumission. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, et la partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2020-05-28) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

2.2 Présentation des soumissions

Les offres doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date et à l'heure indiquées à la page 1 de la DOC. Les offrants doivent acheminer leur offre à l'endroit suivant :

Unité de réception des soumissions de la région de l'Ouest de TPSGC

Seules les offres transmises à l'aide du service Connexion postal seront acceptées. L'offrant doit envoyer un courriel pour demander d'ouvrir une conversation Connexion postal à l'adresse suivante:

roreceptionSoumissions.wrbidreceiving@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Remarque : Les offres ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion postal, tel qu'indiqué dans les instructions uniformisées [2006](#), ou pour envoyer des offres au moyen d'un message Connexion postal si l'offrant utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postal.

Il incombe à l'offrant de s'assurer que la demande d'ouverture de conversation Connexion postal est envoyée à l'adresse électronique ci-dessus au moins six jours avant la date de clôture de la demande d'offre à commandes.

Les offres transmises par télécopieur ou sur papier à TPSGC ne seront pas acceptées.

2.2.1 Améliorations apportées aux besoins pendant la demande de soumissions

Les soumissionnaires qui estiment qu'ils peuvent améliorer, techniquement ou technologiquement, le devis descriptif ou l'énoncé des travaux contenus dans la demande de soumissions, sont invités à fournir des suggestions par écrit à l'autorité contractante identifiée dans la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent indiquer clairement les améliorations suggérées et les motifs qui les justifient. Les suggestions, qui ne restreignent pas la concurrence ou qui ne favorisent pas un soumissionnaire en particulier, seront examinées à la condition qu'elles parviennent à l'autorité contractante au plus tard **5** jours avant la date de clôture de la demande de soumissions. Le Canada aura le droit d'accepter ou de rejeter n'importe quelle ou la totalité des suggestions proposées.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins **5** jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Alberta, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

2.5 Processus de contestation des offres et mécanismes de recours

- (a) Les fournisseurs potentiels ont accès à plusieurs mécanismes pour contester des aspects du processus d'approvisionnement jusqu'à l'attribution du marché, inclusivement.
- (b) Le Canada invite les fournisseurs à porter d'abord leurs préoccupations à l'attention de l'autorité contractante. Le site Web du Canada [Achats et ventes](#), sous le titre « [Processus de contestation des soumissions et mécanismes de recours](#) », fournit de l'information sur les organismes de traitement des plaintes possibles, notamment :
 - Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA)
 - Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE)
- (c) Les fournisseurs devraient savoir que des **délais stricts** sont fixés pour le dépôt des plaintes et qu'ils varient en fonction de l'organisation concernée. Les fournisseurs devraient donc agir rapidement s'ils souhaitent contester un aspect du processus d'approvisionnement.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

- Si le soumissionnaire choisit d'envoyer sa soumission par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des instructions uniformisées 2003. Le système Connexion postel a une limite de 1 Go par message individuel affiché et une limite de 20 Go par conversation.

La soumission doit être présentée en sections distinctes comme suit :

Section I : Soumission technique
Section II : Soumission financière
Section III : Attestations

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement.

3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « C » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « C » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

[C3011T](#) (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

3.1.3 Clauses du *Guide des CCUA*

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.
- c) L'équipe d'évaluation déterminera si deux (2) soumissions ou plus sont accompagnées d'une attestation valide de contenu canadien et présentées par deux soumissionnaires ou plus qui ne sont pas affiliés au sens utilisé dans la *Loi sur la concurrence*, L.R.C. (1985), c. C-34. Si c'est le cas, seulement les soumissions accompagnées d'une attestation valide seront admissibles à l'attribution d'un contrat; sinon, toutes les soumissions reçues le seront. Si, à un moment quelconque du processus d'évaluation, on constate, que ce soit en déterminant l'invalidité des attestations, en déterminant que les soumissions sont irrecevables ou que les soumissions ont été retirées par les soumissionnaires, qu'il n'y a plus deux (2) soumissions recevables ou plus avec une attestation valide, alors toutes les soumissions recevables seront admissibles à l'attribution d'un contrat. Le Canada pourrait effectuer la validation des attestations de contenu canadien à tout moment durant le processus d'évaluation, y compris en même temps que d'autres étapes.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Voir l'annexe A, besoin

4.1.2 Évaluation financière

Clause du *Guide des CCUA* [A0220T](#) (2014-06-26) Évaluation du prix-soumission

4.2 Méthode de sélection

4.2.1 Critères techniques obligatoires

Clause du *Guide des CCUA*, A0031T (2010-08-16), Méthode de sélection - critères techniques obligatoires

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.1.2 Attestations additionnelles requises avec la soumission

5.1.2.1 Attestation du contenu canadien

Cet achat est conditionnellement limité aux produits canadiens.

Sous réserve des procédures d'évaluation contenues dans la demande de soumissions, les soumissionnaires reconnaissent que seulement les soumissions accompagnées d'une attestation à l'effet que le ou les produits offerts sont des produits canadiens, tel qu'il est défini dans la clause [A3050T](#), peuvent être considérées.

Le défaut de fournir cette attestation remplie avec la soumission aura pour conséquence que le ou les produits offerts seront traités comme des produits non-canadiens.

Le soumissionnaire atteste que :

() Le ou les produits offerts sont des produits canadiens tel qu'il est défini au paragraphe 1 de la clause A3050T.

5.1.2.1.1 Clause du Guide des CCUA [A3050T](#) (2020-07-01), Définition du contenu canadien

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À

défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4) (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4>).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

6.1.1 Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe « A », Besoin

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

[2010A](#) (2020-05-28), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Période du contrat

La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'au « a être détermine » inclusivement

6.4.2 Date de livraison

Bien que la livraison soit demandée pour le 17 mars 2020, la meilleure date de livraison qui peut être offerte moyennant un préavis de 48 heures ouvrables, est le :

_____ **(À remplir par le soumissionnaire)**

6.4.3 Points de livraison

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe « A » du contrat.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Rina Marsland
Spécialiste de l'approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
101 22nd St E, Suite 110
Saskatoon, SK S7K 0E1

Téléphone: 306-241-5742
Courriel : rina.marsland@pwgsc-tpsgc.gc.ca

N° de l'invitation - Sollicitation No.
5P425-200382/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
5P425-200382

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
STN-0-43120

Id de l'acheteur - Buyer ID
STN201
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est :

”A être déterminer »

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

(À remplir par le soumissionnaire)

Nom : _____

Titre : _____

Organisation : _____

Adresse: _____

Téléphone : _____

Télécopieur : _____

Courriel : _____

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme précisé(s) dans l'annexe B), selon un montant total de **TBD**. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Paiement unique

Le Canada paiera l'entrepreneur lorsque les travaux seront complétés et livrés conformément aux dispositions de paiement du contrat si :

- a. une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;
- b. tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
- c. les travaux livrés ont été acceptés par le Canada.

6.6.3 Paiement électronique de factures – contrat

À Être Déterminé

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard ;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI) ;
- e. Virement télégraphique (international seulement) ;
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

6.7 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Alberta, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2020-05-28), Conditions générales : biens (complexité moyenne)
- c) Annexe A, Besoin;
- d) Annexe B, base du paiement
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du **TBD**

6.11 Clauses du Guide des CCUA

B7500C (2006-06-16), Marchandises excédentaires

6.12 Règlement des différends

- (a) Les parties conviennent de maintenir une communication ouverte et honnête concernant les travaux pendant toute la durée de l'exécution du marché et après.
- (b) Les parties conviennent de se consulter et de collaborer dans l'exécution du marché, d'informer rapidement toute autre partie des problèmes ou des différends qui peuvent survenir et de tenter de les résoudre.
- (c) Si les parties n'arrivent pas à résoudre un différend au moyen de la consultation et de la collaboration, les parties conviennent de consulter un tiers neutre offrant des services de règlement extrajudiciaire des différends pour tenter de régler le problème.
- (d) Vous trouverez des choix de services de règlement extrajudiciaire des différends sur le site Web Achats et ventes du Canada sous le titre « [Règlement des différends](#) ».

ANNEXE « A »

BESOIN

1. Portée des travaux

Parcs Canada a besoin des services d'un entrepreneur capable de fournir et de livrer une remorque fermée de 20 ou 24 pi qui servira d'installation mobile ou éloignée pour l'incubation d'œufs de poisson. L'installation renfermera un incubateur à empilement vertical de 32 plateaux. La remorque d'incubation complète sera utilisée dans le cadre d'un projet de rétablissement du poisson dont le but est de réintroduire des espèces indigènes qui sont désignées menacées aux termes de la *Loi sur les espèces en péril*, notamment la truite fardée versant de l'Ouest et l'omble à tête plate de la rivière Nelson-Saskatchewan.

Ces dernières années, nos homologues du gouvernement albertain se sont procuré une remorque mobile ou télécommandée de 24 pi pour l'incubation d'œufs de poisson. Nous aimerions nous doter d'une remorque presque identique à celle du gouvernement de l'Alberta, à l'exception près que nous souhaitons qu'elle soit fermée et à double essieu, et qu'elle mesure entre 20 et 24 pi. Un schéma est joint à titre de référence, qu'il faut adapter selon la taille de la remorque proposée.

2. Livraison

La remorque doit être consignée et livrée à l'adresse suivante :

Écloserie de truites de la rivière Allison
6076 Allison Creek Road
Coleman (Alberta)
T0K 0M0

Il faut prendre les dispositions pour la livraison au moins 48 heures à l'avance avec le représentant de Parcs Canada ou le chargé de projet.

Bien que la livraison est demandée d'ici le 17 mars 2020, la meilleure date de livraison, avec un préavis de 48 heures, est la suivante :

TABLEAU DE CONFORMITÉ – SPÉCIFICATIONS DE RENDEMENT OBLIGATOIRES MINIMALES

Le Tableau de conformité ci-dessous dresse la liste complète des spécifications de rendement obligatoires minimales. Les soumissionnaires doivent démontrer clairement qu'ils se conforment à chaque spécification obligatoire.

1. Les soumissionnaires **doivent** démontrer que le produit proposé est conforme à chacune des spécifications de rendement du Tableau de conformité en précisant s'il « satisfait » ou « ne satisfait pas » au critère en question.
2. Les soumissionnaires doivent indiquer comment ils respectent chaque spécification de rendement en consignait cette information dans la colonne Spécification de rendement figurant dans le Tableau de conformité.
3. Les soumissionnaires sont priés d'étayer leur soumission de documents techniques, notamment de fiches de spécifications, de dépliants techniques, de photos ou d'illustrations, au plus tard à la date de clôture et d'inscrire au Tableau de conformité des renvois pour chaque spécification de rendement afin de préciser quel passage de leur documentation technique démontre le respect de la spécification. Il incombe aux soumissionnaires de veiller à ce que la documentation technique soumise à l'appui fournisse tous les détails nécessaires pour prouver que le ou les produits proposés satisfont aux exigences de la spécification de rendement. En l'absence de documentation technique publiée, les soumissionnaires doivent rédiger un document descriptif complet précisant la façon dont le produit proposé satisfait aux spécifications techniques.
4. Si la documentation susmentionnée n'a pas été fournie à la date de clôture des soumissions, l'autorité contractante fait savoir au soumissionnaire qu'il doit la fournir dans les deux (2) jours ouvrables suivant la notification, à défaut de quoi la soumission sera jugée non recevable et rejetée.
5. Les soumissionnaires doivent soumettre à l'autorité contractante, par écrit et en détail, leurs questions relatives aux spécifications de rendement avant la date de clôture fixée dans la Demande de propositions.
6. Les soumissions qui ne respectent pas les spécifications de rendement obligatoires seront jugées non recevables et rejetées.

TABLEAU DE CONFORMITÉ – SPÉCIFICATIONS DE RENDEMENT OBLIGATOIRES MINIMALES

Exigence :	Fabricant proposé :	Numéro du modèle proposé :
Fournir et livrer une remorque fermée de 20 à 24 pi moyennant les spécifications suivantes tout en respectant ou en dépassant toutes les lois applicables :		

Art. n°	Spécification de rendement	État (O) Obligatoire	Spécification de rendement respectée? Inscrire oui ou non	Spécification de rendement proposée : Le soumissionnaire <u>devrait</u> indiquer dans cette colonne de quelle manière il respecte la spécification de rendement.	Renvois : Dans cette colonne, le soumissionnaire doit faire un renvoi aux passages de sa documentation où il est fait mention de la spécification de rendement.
1	Remorque cargo fermée à double essieu et à devant plat	O			
2	La remorque mesure au moins 20 pi et au plus 24 pi, et doit faire 8 pi de largeur, avec des murs de 7 pi de hauteur	O			
3	Murs et plafond en vinyle blanc de 3/16 po	O			
4	Entièrement isolé	O			
5	Pas d'inclinaison et pas de semi-remorque	O			
6	PNBV : 12 000 à 14 000 lb	O			
7	Porte côté trottoir de 46 po comme les VR, avec barre de sécurité	O			
8	Cric de flèche à usage intensif d'une capacité de 7 000 lb	O			
9	Éclairage approuvé par le ministère des Transports	O			

10	Système de freinage électrique intégral avec interrupteur de rupture d'attelage, interrupteur de rupture d'attelage de 12 V avec piles et chargeur de piles	<input type="radio"/>			
11	2 plafonniers intérieurs et 1 interrupteur mural, conformément au schéma	<input type="radio"/>			
12	2 chatières de 12 V avec ventilateur (voir le schéma pour l'emplacement).	<input type="radio"/>			
13	Armoire sur plancher de 24 po et hauteur libre de 16 po à l'avant de la remorque; cette section sera dotée de deux dômes supplémentaires et d'un interrupteur	<input type="radio"/>			
14	Revêtement de sol NUDO ou NuPoly QuadFloor (résistant à l'humidité, aux moisissures et aux produits chimiques)	<input type="radio"/>			
15	Trou de 2 po au sol pour le drain, conformément au schéma	<input type="radio"/>			
16	Éclairage au plafond, 120 V, conformément au schéma	<input type="radio"/>			
17	Prise monophasée 230 V - 60 Hz, conformément au schéma	<input type="radio"/>			
18	Câbles 220 V – disjoncteur 50 A – fiche 50 A, conformément au schéma	<input type="radio"/>			
19	Porte arrière à rampe complète qui s'ouvre vers le bas pour accueillir le système d'incubateur de 20 pi ² (pas de portes battantes/portes doubles divisées)	<input type="radio"/>			
20	Dispositions d'ancrage au sol (anneaux en D ou dispositifs semblables) pour sécuriser l'incubateur de 20 pi ² durant le transport	<input type="radio"/>			

N° de l'invitation - Sollicitation No.
5P425-200382/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
5P425-200382

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
STN-0-43120

Id de l'acheteur - Buyer ID
STN201
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

21	Prise en compte de l'emplacement des puits de roues intérieurs et de la façon dont le système d'incubation serait situé, conformément au schéma	<input type="radio"/>			
22	Crics stabilisateurs dotés de manivelles dans chaque coin	<input type="radio"/>			
23	Raccord de tuyau mural pour installer le robinet d'arrosoir et le fixer à l'incubateur, conformément au schéma	<input type="radio"/>			

ANNEXE « B »

BASE DU PAIEMENT

1. Prix unitaire ferme, franco destination en port payé, incluant les coûts de livraison. Les frais supplémentaires ne seront pas acceptés.
2. Il faut ne pas inclure la TPS dans le prix. Elle figurera sur une ligne distincte de la facture subséquente et est payable au gouvernement du Canada.

Article	Description	Quantité	Prix
1.	Remorque fermée conformément aux spécifications obligatoires décrites à l'annexe A, Besoin.	1	\$

N° de l'invitation - Sollicitation No.
5P425-200382/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
5P425-200382

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
STN-0-43120

Id de l'acheteur - Buyer ID
STN201
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « C »

TRAILER SCHEMATICS

See Attached Document

RECEPT., 18" O.F.F.	PRISE, 18 PO O.F.F.
RECEPT., 60" O.F.F.	PRISE, 60 PO O.F.F.
DOME LIGHT	PLAFONNIER
24" OF.F.	24 PO OF.F.
EXT.GFI 30" FROM BTM	DISJ. DE FUITE DE TERRE EXT. DE 30 PO DU BTM
CUSTOMER SUPPLIED HOSE BIB – BACKER REQUIRED 30" FROM BTM./24" O.F.F.	ROBINET D'ARROSAGE/PIÈCE D'APPUI FOURNIS PAR LE CLIENT, REQUIS 30 PO DU BTM/24 PO O.F.F.
30AMP	30 A
230V MALE PLUS., 18" O.F.F.	FICHE MÂLE 230 V, 18 PO O.F.F.
SWITCH UNDER COUNTERFOP FOR DOME LT., 24 O.F.F.	INTERRUPTEUR SOUS COMPTOIR POUR PLAFONNIER, 24 O.F.F.
50 AMP BREAKER BOX	BOÎTE DE DISJONCTEURS 50 A
50 AMP MBP IPO CORD	CORDON MBP IPO 50 A
BATTERY W/BOX	BATTERIE AVEC BOÎTE
GFI	DISJ. DE FUITE DE TERRE
CABLE HATCH FOR DRAIN HOSE	TRAPPE D'ACCÈS DE CÂBLE POUR TUYAU DE VIDANGE
CARGER RECEPT	PRISE DE CHARGEUR
DOME LIGHT UNDER COUNTERTOP	PLAFONNIER SOUS COMPTOIR
RECEPT, 46" O.F.F.	PRISE, 46 PO O.F.F.
DELETE BEAVERTAIL	SUPPRIMER RAMPE DE CHARGEMENT FIXE
12V VENT	ÉVENT 12 V
4" LED 110V CEILING LIGHT	PLAFONNIER DEL 4 PO 110 V
24" BASE CABINET W/16" OHC	ARMOIRE SUR PLANCHER 24 PO AVEC OHC 16 PO
7K DROP LEG JACK	CRIC TÉLESCOPIQUE DE 7000 LB
46" ECONO RV	ECONO RV 46 PO
ADD BARLOCK	AJOUTER BARRE DE SÉCURITÉ
HOOK FOR POWER CORD	CROCHET POUR CORDON D'ALIMENTATION
RECEPT., 18" O.F.F	PRISE, 18 PO O.F.F
EXT.GFI 30" FROM BTM	DISJ. DE FUITE DE TERRE EXT. DE 30 PO DU BTM
RECEPT., 18" O.F.F.	PRISE, 18 PO O.F.F.
FLOUR. LT. SWITCH	INTERRUPTEUR DE LUMIÈRE DE PLANCHER
12V LT. SWITCH	INTERRUPTEUR D'ÉCLAIRAGE 12 V
DOME LIGHT	PLAFONNIER
THIS SCHEMATIC IS A 24 FOOT TRAILER. DIMMENSIONS WILL BE DIFFERENT FOR OUR REQUESTED 20 TO 24 FOOT TRAILER. SEE STATEMENT OF WORK. INCUBATOR WILL BE SIMILAR SIZE.	CE SCHÉMA REPRÉSENTE UNE REMORQUE DE 24 PI. LES DIMENSIONS SERONT DIFFÉRENTES POUR NOTRE REMORQUE REQUISE DE 20 À 24 PI. VOIR L'ÉNONCÉ DES TRAVAUX. L'INCUBATEUR SERA DE TAILLE SEMBLABLE.

ANNEXE « D » de la PARTIE 3 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

**Tel qu'indiqué à la clause 3.1.1 de la Partie 3, le soumissionnaire doit compléter l'information ci-dessous afin d'identifier quels instruments de paiement électronique sont acceptés pour le paiement de factures.*

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;
- Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)